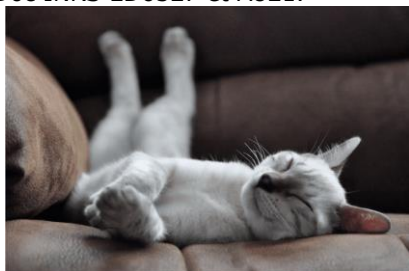


La sieste Prévention ?

Oui, lorsque le travail de nuit/travail posté est indispensable, la micro-sieste va limiter les effets négatifs sur la santé. En particulier, elle permet de restaurer un niveau de vigilance adéquat, ce qui réduit les risques d'accident au travail, mais aussi sur la route lors du retour au domicile après la nuit de travail. *Rappel ; micro c'est le contraire de macro... Donc une petite récupération et pas un monstrueux arrêto dodo.* Il est conseillé de faire des siestes de 15 à 20 minutes maximum. Même si l'endormissement n'est pas complet, l'organisme se détend et cela constitue un temps de récupération efficace. Encouragez vos salariés (*certain n'en n'ont pas besoin...*) à pratiquer la micro-sieste et informez-les sur les bonnes pratiques. Prévoyez un coin repos ou une salle calme, obscure, équipée. Doc INRS ED6327 et A821.



Plan de Prévention - What else ?

Si 81 % des dirigeants et des directions RH connaissent la prévention des risques professionnels, ils ne sont que 40 % à avoir mis en œuvre un plan de prévention des risques professionnels et seuls 72 % d'entre eux savent que la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire. 42 % n'ont pas encore accompli cette formalité, *indique une enquête CSA pour Itelis, présentée le 19 novembre 2019.* Il y a donc encore du chemin à parcourir ! En général lorsque l'on a compris l'intérêt des outils et que l'on sait les utiliser et bien on le fait (par intérêt). Sinon ? What else... Et bien il faut convaincre et je vous rappelle qu'il existe deux études réalisées sur l'investissement en sécurité et son

rendement (et oui on revient toujours à cela). Des études, notamment de l'AISS indiquent que pour 1 € investi, la rentabilité sur 18 mois est de 2,2 €. Dans vos calculs n'oubliez pas les coûts indirects. Et les bénéfices de santé ! Dans les TPE de 2 à 9 salariés, 62 % n'ont pas de plan, 57 % dans celles de 10 à 49 salariés, 43 % dans celles de 50 à 249 salariés et 44 % dans les entreprises de 250 à 500 salariés. En d'autres termes, pour la plupart des entreprises ce plan de prévention n'est pas une priorité. Or, le plan de prévention est davantage déployé lorsque les entreprises ont mis en place leur DUERP (52 % des DRH et dirigeants interrogés).

Après les semelles connectées



découvertes en 2018, elles fonctionnent sans carte SIM ni smartphone, émettent un SOS volontaire (et invisible en cas d'agression : information par vibrations dans la semelle) ou en cas de perte de verticalité (*interdit de sauter de joie ☺*), voici le **gilet haute visibilité** connecté, avec détection de chutes, bouton d'alerte, géolocalisation (*pour les aveugles ☺*), capteur de mouvement, immobilité, chute... De classe 2, Iso 20471 avec leds intégrées, allumage facile et interface web pour le suivi du parc de gilets.

SQCDI c'est bien connu (*Santé, Qualité, Coûts, Délai, Implication*), **SQVT** (*Santé, Qualité de Vie au Travail*) cela devient important ; l'accueil des nouveaux l'« onboarding ». La qualité de vie au travail commence ici. Selon certains cabinets de recrutement avant trois mois, 20 % des salariés rompent les liens avec l'entreprise qui vient de les embaucher, dont 4 % dès le premier jour. D'après la Dares, le service de statistiques du ministère chargé de l'Économie et des Finances, 80 % des 15-34 ans en CDI quittent leur

emploi avant un an. Avez-vous formalisé votre accueil ? Existe-t-il un support ? A quand remonte sa mise à jour ? La procédure est-elle bien suivie, efficace ? Le manque d'investissement ou l'approximation dans l'accueil se paie cher. Surtout sur les métiers en tension. Le **kit d'intégration**, outre les « goodies » (sac, stylos, mugs...) doit donner des clés ; liens, accès, contacts, organigrammes... et aussi le jargon de l'entreprise...

La caféine est une molécule naturellement présente dans plus de 60 plantes comme le café, le thé, le kola, le guarana, le maté... Elle est couramment consommée par la population par le biais du café ou du thé. On en trouve également dans les boissons énergisantes. **L'Anses** recommande de modérer la consommation de caféine, particulièrement pour les enfants, les femmes enceintes, et les personnes sensibles à ses effets ou présentant certaines pathologies. Une étude américaine portant sur près de 400 000 sujets pendant 13 ans a démontré que le café réduisait le risque de décès de 10 % chez les personnes âgées de 50 à 71 ans et qui consommaient 3 tasses de café par jour, face à ceux qui n'en consommaient pas du tout. (*Un café et l'addition... Enfin pas tout de suite ☺*).

Plus récemment, une étude menée au Japon démontre que le risque d'accident vasculaire cérébral diminue pour ceux qui consomment du café ou du thé vert, par rapport à ceux n'en consomment pas. Où est la vérité ? Probablement dans la consommation mesurée et raisonnable, comme toujours.



Le **taux bureau** sera définitivement supprimé ou remplacé par le taux « **fonctions supports de nature administrative** » à compter du 1^{er} janvier 2020. Un seul taux (celui de

l'activité principale) deviendra applicable à l'ensemble des salariés à compter du 1^{er} janvier 2020, sauf si vous avez fait la demande du taux « supports » avant le 30 novembre 2019 et que vous remplissez certaines conditions (questionnaire, détails des implantations...).

« **85 % des Dirigeants** d'entreprises affirment être préoccupés par les questions de **toxicomanies** et de leurs impacts au travail. »

« Consommer de l'alcool ou de la drogue n'est pas une affaire strictement privée, si bien que les employeurs n'ont pas seulement le droit mais l'obligation de prévenir les addictions de leurs salariés ». Une récente brochure du



parle de cela. Allez voir ! Parmi les actifs « 18,6 % ont eu un épisode d'alcoolisation ponctuelle importante dans le mois, 9,5 % ont des ivresses répétées, 28 % fument quotidiennement et 9,6 % ont consommé du cannabis dans l'année ». (Le RI dit pas d'alcool, ni dans les pots, ni, ni, ni... Au fait il y a quoi dans le réfrigérateur de la salle de réunion du CODIR ?) ☺

EDPM : trotinettes électriques, monoroues, gyropodes, « hoverboards »... font leur entrée au Code de la route. L'EDPM est défini à l'article 311-1 § 6.15 du Code de la route : « **Engin de déplacement personnel motorisé** : véhicule sans



place assise, conçu et construit pour le déplacement d'une seule personne et dépourvu de

tout aménagement destiné au transport de marchandises, équipé d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique et dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 25 km/h. Il peut comporter des accessoires comme un panier ou une sacoche de petite taille... » (Je lui ai coupé la tête, c'est tout ce qu'il mérite ! ☺)

Les télétravailleurs ; les nouveaux esclaves du travail, à leur insu. Les cadres du privé sont dits « télétravailleurs intensifs ». Une étude de l'Insee précise que le télétravail ne se traduit pas

nécessairement par un surcroît de bien-être professionnel. Journée de travail plus longue, à des heures inhabituelles (de 20 h à 0 h), horaires variables (perte de repère), plus d'interruptions de tâche que les autres, ils disposent de moins d'informations et, in fine plus isolé aussi. Déploiement du télétravail et changements organisationnels rendent incertain l'avenir des absents. Bref, nous sommes au début d'une nouvelle forme de travail, qu'il faut **évaluer**. Le DUER...

Carbone et environnement Les émissions de CO₂ ont progressé de 4 % depuis l'Accord de Paris, relèvent les climatologues du « Global Carbon Project » (GCP) dans leurs dernières estimations. La stabilisation du réchauffement à 1,5 °C relève désormais de la mission impossible. Au pays des champs de lave islandais, s'élève des fabriques de refroidissement avec des implantations de serveurs « Data Centers » parmi les plus grandes au monde. Là-bas on a tout, l'eau chaude pas chère et le froid pas cher aussi. On commence même à parler de « ferme informatique ». Bientôt avec le label « bio » ☺, que du bonheur, enfin... pour qui ? ? ☺

Au travail (mails, messageries instantanées, réunions, alarmes de calendrier), dans notre vie privée (publicité, internet, presse, même à



la pompe à essence maintenant certaines possèdent des écrans TV pour t'occuper un peu l'esprit et

te vendre les promos du magasin...) « **infobésité** » ou « junk information » ?

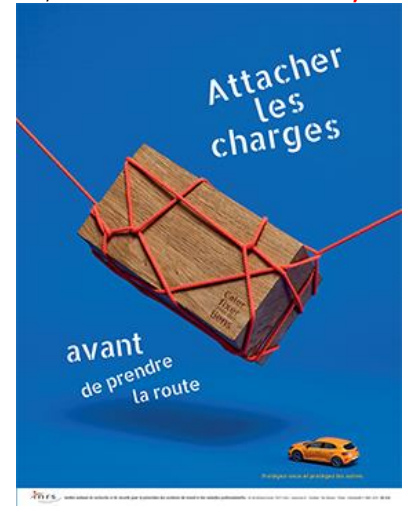
Là on prend la grosse tête. ☺

Anxiété informationnelle ; Ce syndrome se résume en une accumulation de stress lié à la surinformation : pour 40 % des salariés, le simple fait de recevoir des mails engendre du stress. Selon une étude d'Adobe, 64 % des français consultent leurs mails professionnels en vacances, 62 % devant la TV et 42 % dans leur lit, ce qui augmente l'accumulation d'informations.

Sinistralité : le taux d'accidents du travail est à la hausse, avec 651 103 nouveaux sinistres reconnus en 2018, le nombre d'accidents du travail a augmenté de **+2,9 %** par rapport à l'année précédente. Cette tendance à la hausse s'expliquerait,

selon l'Assurance maladie, par la reprise économique (☺) *Sur le terrain avec les gilets jaunes... on a un doute*.

Augmentation des maladies professionnelles et des accidents de trajet. En 2018, les conditions météorologiques, moins favorables que celles de l'année 2017, ont considérablement intensifiés **+6,9 %** le nombre d'accidents de trajet (que se passerait-il s'il neigeait, comme avant, 30 cm ? ☺). Et 49 538 nouveaux cas de maladies professionnelles ont été décelés en 2018, soit un accroissement de **+2,1 %**.



Cybersécurité industrielle :

périmètre et accidentologie. De nos jours, les usines sont très automatisées. En outre, ces échanges d'information sur les réseaux sont croissants. Tout le monde s'accorde ainsi à dire qu'il existe un « risque ». Peut-on en discerner toutefois les contours et en évaluer les conséquences environnementales et humaines ?

Bug informatique, surcharge de réseau de communication... Absence de mise à jour, erreur humaine, attaque informatique, défaut de programmation, ralentissement des interfaces « homme-machine », incompréhension... L'heure est à la complexité et, rarement, nous simplifions dans les corrections apportées.

La communication lors de la **survenue d'une crise** doit prendre en considération les phases de perception traversées par les riverains et s'y adapter. Ces phases sont entre autres : une phase de stupéfaction lors de la survenue de l'événement. Il s'agit d'une phase émotionnelle.

La communication rationnelle est difficile car inaudible ; Une phase de défiance : le public met en doute les messages officiels. De fausses nouvelles sont diffusées par les réseaux sociaux...

Bonne année 2020